

NEW BRANCHES.

Branch 245 was organized on March 5, 1895, at Kempsville, Ont., by District Deputy P. C. Murdock. The following is the list of officers:

Spiritual Adv., Rev. M. McDonald
Pres., Vincent Lamping
1st Vice-Pres., John C. O'Neill
2nd Vice-Pres., William Swain
Rec. Sec., Vincent J. Lamping
Asst. Rec. Sec., Charles Waterston
Fin. Sec., Rev. M. McDonald
Treas., John Alex. McCann
Marshal, Thomas Burns
Guard, Daniel P. Gannon
Trustees, John Clarence O'Neill, H. Rony, Wm. Swain, Thos. Burns, Vincent Lamping.

Branch 246 was organized on March 19, 1895, at Cap St. Ignace, Que., by District Deputy P. J. Montrouil. The following is the list of officers:

Spiritual Adv., Rev. N. J. Sirois
President, Elzear Methot
1st Vice-Pres., Wm. Walsh
2nd Vice-Pres., J. J. Guimont
Rec. Sec., L. J. A. Gamache
Asst. Rec. Sec., John Cote
Fin. Sec., J. V. Desvoynaux
Treas., Ph. Bernier
Marshal, P. Leon Guimont
Guard, L. S. Belanger
Trustees, J. V. Cote, J. B. A. Guimont, Ferdinand Samson, P. A. Choquette, Louis Gagne.

The merit of the formation of this Branch is due to Bro. Ferdinand Samson. After the installation, speeches were made by Dr. Aime Lantier, President Branch 238, Quebec City, Rev. J. Guimont, Chancellor Branch 238, Brothers P. A. Choquette, M. P., Dr. J. B. Blouin, Albert Bender, attorney, and Rev. N. J. Sirois, P. P., Cap St. Ignace.

Resolutions of Condolence.

At the last regular meeting of St. Michael's Branch, No. 76, the following resolutions were moved by Bro. Thomas Hanley, seconded by Bro. Wm. Williamson, and unanimously adopted:—

Whereas, the Almighty, in His infinite wisdom, has called from amongst us our esteemed brother, the late Frank Flynn, who has filled many important offices here with credit to himself and advantage to this Branch;

Be it resolved, that we extend to the family and friends of deceased, our sincere sympathy and condolence in this hour of their sad affliction, and that a copy of this resolution be forwarded for publication in our official organ, THE CANADIAN.
E. MCGINRY, Rec. Sec.
Belleville, March 21, 1895.

Death of Bro. M. Hartman.

Branch No. 4, of this city, has lost one of its oldest as well as one of its best members, in the person of Bro. M. Hartman. In the days of the association's infancy he was ever in the front rank amongst those who took a deep and active interest in the spread of the organization.

Brother Hartman died on Wednesday, 23rd inst., and the funeral took place on the 26th from his late residence, London West, to St. Peter's cathedral, where Requiem High Mass was offered up for the repose of his soul, thence to St. Peter's cemetery, where all that was mortal of a good and true man was laid to rest. His life was a model one. May his reward be the light of eternal glory!

Certificate of Registration, No. 8.

Office of the Superintendent of Insurance, }
Ottawa, 27th December, 1894. }

This is to certify that the Grand Council of the Catholic Mutual Benefit Association of Canada, having complied with the provisions of its Act of Incorporation and of the Insurance Act (being chapter 124 of the Revised Statutes of Canada, as amended) relating to Assessment Life Insurance Companies, has been this day duly registered in this office under the provisions of the said Insurance Act, and is hereby permitted to carry on in the Dominion of Canada the business of Life Insurance upon the Assessment Plan to the extent authorized by the said Act of Incorporation.
(Sd.) J. M. COURTNEY,
Deputy Minister of Finance.

(Sd.) W. FITZGERALD,
Superintendent of Insurance.

THE CANADIAN

(LE CANADIEN.)

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les intérêts de

l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada,

Et envoyé par la poste aux membres, dans le cours de la première semaine de chaque mois.

Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'intérêt pour les membres de l'A. C. B. M., seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que le séant jugera ne pas être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir le plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on voudra bien être concis.

Adresser toutes communications à

S. R. BROWN,

391 Queen's ave., London, Ont.

LONDON, AVRIL, 1895.

Aux Membres du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada:—

BUREAU DU GRAND PRÉSIDENT, }
Brockville, 22 Mars, 1895. }

Frères—En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution et les lois de cette Association, Je déclare, par les présentes, la Constitution et les Statuts de ce Grand Conseil, tels que révisés à notre dernière Convention régulière, tenue à St. Jean, N. B., les 4, 5, 6 et 7 Septembre, 1894, et tels que maintenant imprimés et dans les mains du Grand Secrétaire pour distribution, être la Constitution et les Statuts gouvernant ce Grand Conseil et ses membres jusqu'à ce qu'ils soient amendés davantage.

Fraternellement à vous,
O. K. FRASER,
Grand Président.

SOCIÉTÉS NON-CATHOLIQUES.

Le mal, en prévision duquel l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle fut établie, par un Evêque prudent et prévoyant de la République voisine, est chaque jour mis plus clairement sous les yeux du Catholique même le moins observateur. L'Eglise a certainement eu à déplorer la perte dans le passé d'un grand nombre de jeunes gens ici et aux Etats Unis, à cause de leurs relations avec des Sociétés, qui, sous l'influence Protestante ou infidèle, ont graduellement ébranlé et détruit leur Foi.

“Les mauvaises relations corrompent les bonnes mœurs:” ces paroles n'ont jamais été plus vraies, appliquées à nos gens dans ces associations. Trop souvent, même de nos jours, entendons-nous parler de jeunes gens Catholiques doués d'une intelligence et d'une instruction passables, qui reconnaissent l'influence néfaste, pour leur Foi, des sociétés qu'ils fréquentent, mais qui cependant en raison des avantages pécuniaires qu'elles offrent ou par crainte de paraître indépendants, y adhèrent sans se mettre en peine de rien.—L'Eglise, bien que désireuse de respecter la liberté individuelle, veille d'un oeil jaloux sur ses enfants et de temps en temps fait entendre des paroles d'avertissement.—Ces sociétés, qu'après examen, Elle a trouvées être, comme les Franc-Maçons, les Oddfellows et les Chevaliers de Pythias, ennemies de l'enseignement Catholique ou directement subversives de la Foi, Elle les a distinctement et solennellement

condamnées par leur nom; Elle a prévenu en termes généraux ses enfants contre celles qui ont de ces tendances néfastes; et en vérité il est téméraire le Catholique aujourd'hui, aux oreilles duquel resonnent des avis paternels et auquel des sociétés recommandées par l'Eglise offrent des occasions favorables, qui croit devoir s'associer à une de ces sociétés fraternelles suspectes ou même désapprouvées.—Ces sociétés, qui sont entrées dans ces sociétés avant la formation de Sociétés Catholiques de bienfaisance et qui jusqu'à un certain point y ont investi leurs moyens peuvent être excusables dans leur répugnance à les abandonner maintenant; mais ceux qui entrent à présent dans des sociétés fraternelles et des associations d'assurance non-Catholiques, doivent en agir ainsi les yeux ouverts et avec la connaissance du conseil général, répété chaque jour par l'autorité ecclésiastique, de les éviter complètement. Sur ce point il est bon de parler avec autorité. Voici les paroles d'avertissement de Notre Saint Père lui-même, s'adressant il n'y a pas encore longtemps aux Evêques des Etats-Unis et partant à tous les Catholiques du Monde:

“Ainsi que cette conclusion soit ferme—d'éviter non seulement ces associations qui ont été ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise, mais aussi celles qui, dans l'opinion de gens intelligents, et spécialement des Evêques, sont considérées comme suspectes et dangereuses.—Il est alors grandement regrettable en face d'avertissements répétés de trouver encore des Catholiques qui persistent à exposer leur Foi au contact de Sociétés non Catholiques. Il y a une certaine société, laquelle ne peut offrir à ses membres rien de semblable aux avantages que nous offrons aux nôtres, soit au point de vue de la fraternité, ou au point de vue de l'assurance, et cependant nous voyons en certains quartiers un assez grand nombre de jeunes gens Catholiques en devenir membres. Ce n'est pas notre intention de différencier entre les associations non-Catholiques, mais celle-ci doit certainement éprouver tôt ou tard le même sort que d'autres sociétés condamnées par le Pape. De fait la croyance qui prévaut actuellement est que cette société à laquelle nous faisons allusion, sert, à l'instar des Oddfellows, d'avant garde à la Franc-Maçonnerie. Son principal officier est présentement rendu aussi haut qu'il peut atteindre dans les pires cercles de la Franc-Maçonnerie. Il est, d'après le Craftsman, organe Maçonique, rendu au 3ème degré (le plus haut) de la Franc-Maçonnerie Ecossaise; au 90ème degré du Rite de Misraïm et au 30ème degré du Rite de Memphis.

Assurément donc, aucun Catholique ne peut complaisamment choisir de servir sous un tel homme ou se prêter à la diffusion d'une association qui doit certainement le compromettre.

Comme Catholique fidèle, si elle n'ébranle pas tout à fait la Sainte Foi, qu'il devrait s'efforcer de conserver pure et intacte.

L'A. C. B. M., comme nous l'avons dit, offre à ses membres tous les avantages de ces sociétés non-Catholiques au point de vue fraternel et d'assurance: elle offre des avantages bien au-dessus de ceux-là au point de vue Catholique, que les Catholiques, donc, conformément aux désirs exprimés par l'autorité ecclésiastique, en encourage la diffusion partout.

L'origine des Corporations et Associations de Bienfaisance Mutuelle.

Par le Grand Chancelier MacCabo.

C'était mon intention, en écrivant cette esquisse, de commencer par signaler quelques uns des avantages qui doivent assurément résulter, pour notre association en général, et chaque membre en particulier, de la fondation d'un organe officiel que, dans sa sagesse, l'Exécutif a décrétée; et de féliciter tous nos frères sur l'apparition du premier numéro. Mais les paroles efficaces de Sa Grâce l'Archevêque de Toronto, notre vénéré Grand Aïeul Spirituel—paroles qui présentent d'une manière si appropriée la page de la rédaction—et le premier et principal article du mois dernier, ne laissent plus rien à dire sur ce point. Ainsi je me contente de félicitations sur “le nouveau progrès,” et en disant à l'Association et à son organe officiel, “Va ton chemin et prospère.”

En cherchant de la matière pour cette esquisse, un paragraphe que j'ai trouvé dans une dissertation sur quelques uns des questions sociales du jour m'a beaucoup frappé. Ce paragraphe a pour titre “Economie Mutuelle,” et commence ainsi. “Qu'est-ce que l'économie.” La réponse en est une bien signalée. Elle commence par dire ce que l'économie n'est pas. L'économie n'implique pas, comme il y en a qui la voudrait, une manière de vivre à bon marché et avec parcimonie, afin d'accumuler ou d'épargner. Un homme ménager ne se borne pas et ne souffre pas de la faim au détriment de sa santé—le capital de l'ouvrier—et la pratique de ce devoir ne consiste pas seulement dans le fait d'épargner sagement ou de dépenser sagement. Elle concerne l'homme dans tout ce qu'il est, et ce titre est plus qu'une question de conduite économique. Elle s'étend au domaine de la conscience et des mœurs. En d'autres termes, l'économie est une vertu. Et, si nous y ajoutons le qualificatif “Mutuelle,” nous ouvrons par le fait une plus grande carrière à l'exercice de cette loi et de ce devoir de la vie qui se résume dans, “Vivez pour les autres aussi bien que pour vous-même,” et nous parvenons à ce qu'un grand homme d'état de nos jours entendait lorsque, parlant de Sociétés de Bienfaisance Mutuelle, il affirma que les membres “sont entrés dans ces Sociétés pour y chercher leur propre bien-être au moyen de celui des autres.”

De tout temps, l'esprit d'association pour atteindre quelques fins communes, au support desquelles le nombre est nécessaire, a prévalu. Et les principes essentiels de ces associations sont l'aide en commun, la bienfaisance mutuelle et l'encouragement mutuel au bien. Longtemps avant l'établissement de l'Eglise de Dieu sur la terre, nous trouvons de ces associations,